

■ **Fondation La Syncope**, à Morges, CH-550-0052786-2, développer l'enseignement musical non professionnel (FOSC du 24.12.2008, p. 28/4801404). Acte de fondation modifié le 25 mai 2009. Selon décision de l'autorité de surveillance du 25 mai 2009, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al. 4 CC. Bonzon Marie-Jeanne n'est plus organe de révision.

Registre journalier no 13639 du 11.08.2009 / CH-550.0.052.786-2 / 05200420